

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts – WWF International et sa presque complète restructuration : mais que fait donc le Canton ?

#### **Rappel de l'interpellation**

*Nous avons tous pu lire le projet de délocalisation, et de licenciement, en cours à WWF International, siège mondial du WWF, situé à Gland. Ainsi sur 170 personnes employées par cette Fondation, une centaine serait touchée. Officiellement, on parle d'un processus de consultation qui a eu lieu entre la direction et les employés depuis plusieurs mois. On apprend par la presse cependant que ni les autorités locales ni celles cantonales n'ont été averties de ce processus en amont. Les employés eux-mêmes se révèlent surpris du nombre de personnes touchées par cette restructuration, et du manque de dialogue entre leur employeur et eux-mêmes ; ils ont refusé le plan social présenté par leur direction, dénonçant entre autres le fait que la Direction a annoncé publiquement la restructuration, sans qu'il y ait eu d'ouverture de discussion des revendications du personnel.*

*Ce qui peut sembler une restructuration parmi d'autres, peut-être due au franc fort ou à des options managériales d'une fondation, se révèle de notre point de vue d'un intérêt crucial pour notre Canton. Et cela, tant par les deniers qu'il a mis directement ou indirectement dans le bâtiment servant de siège au WWF, que par la perte potentielle d'un acteur important, au rayonnement international, de notre métropole lémanique. Cette restructuration engendre une dynamique négative et fait se poser des questions sur le suivi des ONG ou autres organisations à vocation internationale localisées sur notre territoire. Voyons ceci plus précisément.*

*Le bâtiment qui sert de siège au WWF International a en effet pu être acquis grâce aux efforts combinés de l'Etat de Vaud, de la Confédération, de la Banque Cantonale Vaudoise et de l'OVCI (Office Vaudois du Commerce et de l'Industrie, rebaptisé entretemps CVCI). WWF International et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (dont l'acronyme est " UICN "), avec l'appui de la "Fondation pour la Conservation de la Nature et de l'Environnement" (FCNE, soit la fondation ad hoc qui avait été établie avec pour objectif de négocier et garantir un bâtiment permettant de maintenir le siège du WWF International sur territoire vaudois, fondation qui avait été dissoute une fois sa mission accomplie en 1980) ont été les autres acteurs de cette négociation. Grâce à des facilités obtenues via la BCV, le WWF International avait finalement pu acheter le bâtiment pour un prix très avantageux (pour beaucoup moins cher que sa véritable valeur), permettant ainsi de garantir le maintien sur territoire vaudois de son siège mondial (précédemment basé à Morges). C'est un "généreux donateur privé" qui avait offert au WWF International le montant ayant permis l'acquisition de ce bâtiment en 1980.*

*L'Etat de Vaud était donc impliqué dans le processus d'obtention de ce bâtiment pour le WWF International à plusieurs niveaux :*

- dans le Conseil d'Administration de la FCNE
- via la BCV dans le rôle qu'elle a joué pour la "libération de faillite" de l'entreprise de comptage de monnaie et la facilitation d'attribution de son bâtiment à des conditions particulièrement favorables pour le WWF International
- via l'OVCI
- par M. le Professeur Pierre Goeldlin, représentant de l'UICN au sein de la FCNE (NB : Pierre Goeldlin représentait à cette époque le Canton de Vaud et la Confédération au sein de l'UICN). Pour sa part, la Confédération, représentée par le Directeur de l'Office fédéral des Forêts (qui est depuis lors devenu l'actuel OFEV), était elle aussi engagée dans ce processus. A noter que grâce au travail de la FCNE durant plusieurs années, l'actuel bâtiment du WWF avait pu servir à y loger 4 organisations internationales :

- 1) le WWF International (dont c'est toujours le siège et la propriété aujourd'hui)
- 2) l'UICN, qui a ensuite déménagé, dans les années 1990, dans un bâtiment plus grand à Gland et offert gratuitement par la Confédération et le Canton de Vaud
- 3) le Secrétariat de la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) (aujourd'hui situé à Genève)
- 4) le Secrétariat de la Convention internationale sur les Zones humides (Convention de Ramsar, qui a ensuite déménagé, dans les années 1990, dans le même bâtiment que l'UICN à Gland).

Avec ce retour sur le passé, l'investissement considérable (temps, énergie, facilités diverses, conditions particulièrement favorables d'installation, y compris financières, etc.) mis par nos Autorités pour que WWF International ait son siège qui reste dans notre Canton, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il exact que le Conseil d'Etat, et/ou le Département de l'économie, n'aient pas été au courant de la restructuration en cours de WWF International avant qu'elle n'ait été divulguée par la presse à partir du 18 mars ?
2. Le Conseil d'Etat n'aurait-il pas dû être averti plus tôt, et directement par la Direction du WWF International, concernant le processus de licenciement collectif en cours, et ne devrait-il pas être garant que les employés sont consultés selon les formes prévues par notre législation ?
3. Quels accords ont été conclus entre l'Etat de Vaud et WWF International pour garantir la pérennité de cette Fondation dans notre canton, alors que des facilités, y compris financières, lui avaient été données pour que le bâtiment actuel lui soit vendu à bas prix ?
4. Est-il confirmé que WWF International explore des options de vendre ses bâtiments, soit d'une part, celui acquis en 1980 avec l'aide de l'Etat de Vaud et de la Confédération, et d'autre part, le second plus récemment acquis par l'organisation ? Dans tous les cas, est-ce que cela pourrait être fait, notamment en ce qui concerne le premier de ces bâtiments, sans que l'Etat, au minimum, soit au courant, voire consulté ?
5. Quelles garanties ont-elles été prises par l'Etat pour d'autres bâtiments cédés gratuitement ou à prix favorable par ce dernier à des organisations non gouvernementales du type de WWF International ou de l'UICN, ou ayant bénéficié de conditions particulièrement favorables d'achat grâce à l'appui de l'Etat de Vaud et/ou de la Confédération, pour que ce patrimoine ne soit pas revendu pour le seul intérêt de ces organisations ?
6. La Conférence annuelle du WWF aura lieu cette année du 5 au 10 juin prochain, et des décisions capitales y seront prises concernant l'avenir du siège international de l'organisation et le maintien espéré de son personnel actuel à Gland : le Conseil d'Etat s'apprête-t-il à intervenir d'urgence auprès du Conseil du WWF International, aux fins de recommander une suspension du processus de restructuration pour laisser place à une reconsidération de la situation et à un dialogue urgent et véritablement constructif entre le WWF International et les Autorités cantonales et fédérales concernées ?

7. A la lecture du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Affaires extérieures 2015, nous ne voyons pas mentionné le lien continu que notre Canton entretient avec les acteurs du rayonnement international que sont les ONG, Fondations et autres associations qui sont sur notre territoire cantonal et qui ne soient pas sportives. Que fait concrètement notre Conseil d'Etat pour entretenir ce lien, favoriser le contact, être facilitateur pour des Fondations telles que WWF International ? Cette question est posée soit en général, pour mieux comprendre la politique de notre Canton en la matière, soit en particulier, pour connaître l'activité de notre Conseil d'Etat ces derniers mois en ce qui concerne ces organisations non gouvernementales situées à Gland, notamment le WWF International.

8. Et quid des rapports entretenus par l'Etat avec l'UICN, dont il se dit aussi qu'une restructuration n'est pas exclue à l'issue du prochain Congrès Mondial de l'organisation, prévu en septembre prochain ?

9. Si notre Canton ne peut, par manque de ressources, suivre l'ensemble de ces acteurs non gouvernementaux, à fort rayonnement international, confie-t-elle à notre canton voisin, le très international Genève, le soin de le faire pour elle ? Ou par défaut, à la Confédération ?

10. Et enfin quel est le niveau de l'engagement de notre Canton dans le cadre de la Genève Internationale au sens large et celui de sa collaboration dans ce domaine avec la Confédération ?

Nous remercions le Conseil d'Etat, par avance, des réponses complètes qu'il voudra bien donner à ces diverses questions touchant à notre politique extérieure, à notre politique économique et à la défense de nos intérêts cantonaux, voire plus largement suisses.

Souhaite développer.

### **Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec préoccupation du projet de restructuration du WWF International et a reçu plusieurs témoignages inquiets sur les conditions dans lesquelles cette procédure semblait se dérouler.

Lors d'une première rencontre, le sentiment de confusion dont témoignaient directement les collaborateurs du WWF n'a malheureusement pas pu être dissipé et les Chefs du DECS et du DFIRE ont donc été contraints de solliciter de toute urgence une rencontre avec la Direction générale au cours de laquelle, en étroite liaison avec le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, ils ont sollicité des informations précises sur l'évolution de la situation et les intentions à terme de l'ONG. Le syndic de Gland a également été associé à ces démarches.

Une délégation de haut niveau du WWF international a été reçue au début du mois de juillet et a en substance détaillé les défis de gouvernance de l'ONG sur le plan international, les nécessités de redéfinir le rôle du centre mondial vis-à-vis des associations nationales, une nouvelle répartition des ressources et des centres de coûts et enfin la volonté de maintenir une forte implantation de WWF International dans le canton de Vaud.

Dans cette optique, l'ONG a fait part de sa volonté stratégique de redéployer une partie substantielle des ressources présentes dans le canton de Vaud sur deux sites, l'un en Asie, l'autre en Afrique, plus proches des cibles d'action principales de l'Organisation. A terme, le centre mondial du WWF devrait donc perdre une centaine de collaborateurs et conserver une septantaine de postes à Gland.

La délégation du CE a fait part de l'attachement du Gouvernement à la présence de l'ONG sur le territoire du canton de Vaud. Elle a cependant émis des réserves sur le déroulement de la procédure de restructuration en cours et souligné l'absence de communication ouverte et transparente de l'Organisation. Elle a formellement regretté l'importance de cette restructuration et sollicité, malheureusement sans effet, un réexamen et une diminution du nombre de postes affectés par ce redéploiement stratégique.

Le Conseil d'Etat a finalement pris acte des nouvelles orientations du WWF et regrette l'impact

substantiel de sa réorganisation sur la taille et le nouveau rôle du site de WWF International à Gland. Il se réjouit cependant de la volonté affirmée du WWF de pérenniser un fort ancrage sur l'Arc lémanique et souligne la volonté du Gouvernement vaudois de maintenir d'étroites relations avec les organisations internationales présentes sur le territoire cantonal.

**Question 1 :** *" Est-il exact que le Conseil d'Etat, et/ou le Département de l'économie, n'aient pas été au courant de la restructuration en cours de WWF International avant qu'elle n'ait été divulguée par la presse à partir du 18 mars ? "*

C'est au début du mois de mars 2016, soit un peu avant l'information divulguée par la presse, que WWF International a pris contact avec le Service de l'emploi, afin de lui exposer le plan de restructuration envisagé. Un premier contact avec la société avait eu lieu en fin d'année 2015 et portait essentiellement sur les conditions légales applicables en cas de licenciement collectif, sans précision quant à la nature et à l'ampleur des projets de restructuration de cette ONG.

**Question 2 :** *" Le Conseil d'Etat n'aurait-il pas dû être averti plus tôt, et directement par la Direction du WWF International, concernant le processus de licenciement collectif en cours, et ne devrait-il pas être garant que les employés sont consultés selon les formes prévues par notre législation ? "*

Le Conseil d'Etat regrette évidemment de ne pas avoir été informé en primeur du projet de restructuration du WWF par ses organes dirigeants, mais doit constater que les textes légaux ne prévoient aucune contrainte qui irait dans ce sens. Manifestement concentrée sur les aspects techniques et organisationnels de cette restructuration, la Fondation a vraisemblablement sous-estimé l'émotion suscitée par ses intentions.

Le Service de l'emploi a été averti par la Direction des Ressources Humaines de WWF International du projet de licenciement collectif au début du mois de mars 2016. Il a alors formellement précisé à la Fondation quelles étaient ses obligations en la matière, notamment sur la procédure de consultation qui doit mener tout employeur qui envisage un licenciement collectif.

Quelle que soit la taille et l'importance de la société concernée, le service compétent attire systématiquement l'attention de l'employeur sur son obligation de faciliter l'exercice du droit de consultation des employés et de leur éventuelle représentation et un exemplaire de la loi sur la participation est à chaque fois annexé au courrier qui parvient à l'employeur.

A défaut du respect de cette procédure, l'employeur s'expose à ce qu'un juge civil considère les licenciements prononcés comme abusifs au sens de l'art. 336 CO. Cette issue implique évidemment qu'une action soit ouverte par un ou des travailleurs lésés devant la juridiction compétente, soit les Prud'hommes ou la Cour civile du Tribunal cantonal, si le litige excède le montant de 30'000 francs. N'étant pas parties, l'Etat ou ses services ne disposent pas du pouvoir de dénoncer cette violation qui relève strictement de l'application du droit privé.

**Question 3 :** *" Quels accords ont été conclus entre l'Etat de Vaud et WWF International pour garantir la pérennité de cette Fondation dans notre canton, alors que des facilités, y compris financières, lui avaient été données pour que le bâtiment actuel lui soit vendu à bas prix ? "*

Au vu du temps relativement long écoulé depuis l'installation de WWF International dans le canton de Vaud, il n'est pas envisageable de revenir sur l'intégralité des accords convenus initialement entre le WWF et les divers acteurs concernés. D'éventuelles obligations que WWF International aurait pu avoir envers l'Etat se sont éteintes et il n'y a plus véritablement de possibilité d'influer sur ses choix stratégiques.

De manière générale, s'agissant des conditions fiscales, dans la mesure où une personne morale remplit les conditions légales pour une exonération en raison d'un but d'utilité publique, il n'est pas possible de prendre des mesures visant à pérenniser la présence dans le canton, à l'instar de ce qui se pratique en matière d'exonérations temporaires. L'Etat de Vaud n'est donc pas en mesure de conclure un accord à

cet égard.

**Question 4 :** *" Est-il confirmé que WWF International explore des options de vendre ses bâtiments, soit d'une part, celui acquis en 1980 avec l'aide de l'Etat de Vaud et de la Confédération, et d'autre part, le second plus récemment acquis par l'organisation ? Dans tous les cas, est-ce que cela pourrait être fait, notamment en ce qui concerne le premier de ces bâtiments, sans que l'Etat, au minimum, soit au courant, voire consulté ? "*

Le Conseil d'Etat n'a pas été mis au courant d'une quelconque intention du WWF International de vendre ses bâtiments. Au contraire, les organes dirigeants lui ont clairement manifesté leurs intentions de conserver un ancrage pérenne dans le canton de Vaud, ce dont le Conseil d'Etat ne peut évidemment que se réjouir. Le WWF n'a au demeurant aucune obligation légale d'informer l'Etat de Vaud d'une éventuelle intention de se défaire d'une partie de ses biens, cette obligation n'ayant a priori pas été prévue lors des aides consenties par l'Etat de Vaud en 1980.

D'importants travaux de rénovation de l'immeuble sis à Gland ont par ailleurs été prévus, de sorte qu'une éventuelle cession de cet immeuble, quand bien même le produit de la vente devait s'avérer substantiel, constituerait pour l'essentiel le retour sur les investissements consentis en non pas le produit d'une opération spéculative effectuée au détriment de l'Etat de Vaud. En cas de cession de l'immeuble, un impôt sur les gains immobiliers serait perçu sur la plus-value immobilière, sous réserve d'un éventuel réinvestissement dans un immeuble affecté à l'exploitation, de sorte que le canton de Vaud obtiendrait de manière indirecte un retour sur les aides consenties en 1980.

**Question 5 :** *" Quelles garanties ont-elles été prises par l'Etat pour d'autres bâtiments cédés gratuitement ou à prix favorable par ce dernier à des organisations non gouvernementales du type de WWF International ou de l'UICN, ou ayant bénéficié de conditions particulièrement favorables d'achat grâce à l'appui de l'Etat de Vaud et/ou de la Confédération, pour que ce patrimoine ne soit pas revendu pour le seul intérêt de ces organisations ? "*

Il serait nécessaire d'analyser chaque situation en fonction des particularités du cas d'espèce. Cependant, les deux organisations citées étant installées depuis plusieurs dizaines d'années, il n'existe en principe pas ou plus d'accord qui serait encore valable sur une telle durée.

**Question 6 :** *" La Conférence annuelle du WWF aura lieu cette année du 5 au 10 juin prochain, et des décisions capitales y seront prises concernant l'avenir du siège international de l'organisation et le maintien espéré de son personnel actuel à Gland : le Conseil d'Etat s'apprête-t-il à intervenir d'urgence auprès du Conseil du WWF International, aux fins de recommander une suspension du processus de restructuration pour laisser place à une reconsidération de la situation et à un dialogue urgent et véritablement constructif entre le WWF International et les Autorités cantonales et fédérales concernées ? "*

Ainsi qu'évoqué en préambule, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de MM. les Conseillers d'Etat Philippe Leuba et Pascal Broulis, a eu plusieurs contacts avec la Direction de WWF International, notamment dans le but d'évaluer les possibilités de suspendre le plan de restructuration envisagé.

Il convient cependant de rappeler que l'Etat n'est juridiquement pas en mesure d'empêcher une entreprise de disposer de sa liberté de décider puis mettre en place des mesures de réorganisation, pouvant entraîner des licenciements et/ou une délocalisation. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que le législateur fédéral a édicté des règles en matière de procédures de licenciements collectifs, en vue de protéger les travailleurs visés par les mesures de licenciements.

**Question 7 :** *" A la lecture du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Affaires extérieures 2015, nous ne voyons pas mentionné le lien continu que notre Canton entretient avec les acteurs du rayonnement international que sont les ONG, Fondations et autres associations qui sont*

*sur notre territoire cantonal et qui ne soient pas sportives. Que fait concrètement notre Conseil d'Etat pour entretenir ce lien, favoriser le contact, être facilitateur pour des Fondations telles que WWF International ? Cette question est posée soit en général, pour mieux comprendre la politique de notre Canton en la matière, soit en particulier, pour connaître l'activité de notre Conseil d'Etat ces derniers mois en ce qui concerne ces organisations non gouvernementales situées à Gland, notamment le WWF International. "*

Le Conseil d'Etat confirme que le canton de Vaud entretient une longue tradition en la matière. Bien qu'il ne puisse forcément influencer sur la pérennité de leur présence sur son territoire, il continuera d'encourager au cas par cas la venue et l'installation d'organismes ou de fédérations internationales. En outre, tant directement que par les prestations offertes par les différents services de l'Administration cantonale vaudoise, le Conseil d'Etat entretient un dialogue continu avec ces acteurs importants de l'économie vaudoise.

**Question 8 :** *" Et quid des rapports entretenus par l'Etat avec l'UICN, dont il se dit aussi qu'une restructuration n'est pas exclue à l'issue du prochain Congrès Mondial de l'organisation, prévu en septembre prochain ? "*

Le Conseil d'Etat est en contact étroit avec la direction générale de l'UICN. Les difficultés que rencontre l'organisation internationale située à Gland dans son financement lui sont connues et il a par ailleurs saisi le Conseil fédéral sur ce dossier, soulignant notamment les enjeux et les retombées liées à la présence de l'UICN pour la région nyonnaise et pour la Suisse. Les contacts sont en cours avec les Autorités fédérales et une rencontre est prévue à Berne pour faire le point sur le dossier.

**Question 9 :** *" Si notre Canton ne peut, par manque de ressources, suivre l'ensemble de ces acteurs non gouvernementaux, à fort rayonnement international, confie-t-elle à notre canton voisin, le très international Genève, le soin de le faire pour elle ? Ou par défaut, à la Confédération ? "*

Vaud et Genève travaillent depuis plusieurs années en bonne intelligence et de manière coordonnée au développement de la Suisse internationale, le canton de Genève hébergeant principalement les organisations internationales liées à l'ONU, Vaud les organisations sportives internationales. Notons par ailleurs que Vaud et Genève sont unis dans le cadre de leur engagement au sein du Comité d'accueil de la Genève internationale (CAGI) et que les deux cantons ont également fait de leur politique d'accueil l'une des priorités de leur action au sein de la Métropole lémanique.

Le Canton de Vaud est actif au sein du CAGI. Pour rappel, ce dernier a pour objectif de faciliter l'installation et l'intégration dans la région lémanique des "acteurs de la Genève Internationale" à savoir, les fonctionnaires internationaux, les membres de missions permanentes, de consulats, d'ONG, d'entreprises multinationales, ainsi que leurs familles.

**Question 10 :** *" Et enfin quel est le niveau de l'engagement de notre Canton dans le cadre de la Genève Internationale au sens large et celui de sa collaboration dans ce domaine avec la Confédération ? "*

Outre le travail d'accueil en faveur de personnels des organisations et fédérations sportives internationales, les deux cantons mènent un programme de rapprochement et de développement de synergies entre les organisations internationales sises à Genève et les fédérations sportives internationales présentes sur territoire vaudois. L'un des objectifs de ce programme est de donner à l'ensemble des acteurs internationaux la plateforme nécessaire à la mise en réseau des nombreuses compétences existantes pour favoriser le développement de projets de responsabilité sociale. Ces démarches sont menées conjointement avec le DFAE et plus particulièrement avec la Mission suisse auprès de l'ONU.

La Métropole lémanique accueille plus d'organisation internationales (OI) et de fédérations internationales sportives (FIS) que n'importe quelle région au monde. Bien que des zones d'intersection

entre ces deux secteurs existent, des synergies peuvent encore être largement développées.

A ce titre et comme première étape, quelque 90 représentants des Organisations internationales et des Fédérations internationales sportives se sont réunis le 21 janvier 2016, à Genève, afin de réfléchir sur la façon d'exploiter au mieux les opportunités créées par d'éventuels partenariats. Ce séminaire, organisé par le Département fédéral des affaires étrangères, les cantons de Genève et Vaud réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix et le Centre d'accueil de la Genève Internationale (CAGI), a rassemblé les spécialistes de 15 organisations internationales et de plus de 20 fédérations internationales sportives. Il est ainsi prévu d'organiser chaque année ce type de rencontre, alternativement à Lausanne et Genève afin de poursuivre le développement de ces synergies et permettre de créer, au fil des ans, un véritable réseau de compétences et de mises en commun de toute l'expérience acquise par ces acteurs internationaux dans leur domaine de prédilection.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 novembre 2016.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*